



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, ET 15 SEPTEMBRE À 19 HEURES,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en
session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M.
Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra
MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, M. Nicolas
GEMBERLE, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien
VALENTE, M. Brice VOULAND, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M.
Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSSETTE qui a donné procuration à Mme Morgane ANDRE-
BERNAVON

Etaient absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été
désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	17	18

DATE DE LA CONVOCATION

08/09/2022

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

08/09/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**N° 2022-049 : ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L123-6 et R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération en date du 29 mai 2020 fixant à cinq (5) le nombre d'administrateur du centre communal
d'action social (CCAS) ;

Vu la démission de Madame Nelly LOBIER conseillère municipale et administrateur du centre communal
d'action social (CCAS) ;

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de réélire au sein du Conseil Municipal les membres
élus de ce Conseil d'administration au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que le scrutin est secret ;

Considérant la liste présentée :

1. Christophe CURIE
2. David EYSSETTE
3. Alexandra MORAND
4. Sandrine DEYLAUD-VIGNAL
5. Nicolas GEMBERLE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il souhaite voter à bulletin secret ou à main levée, le Conseil
Municipal décide de voter à main levée à **L'UNANIMITE**.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, élit à main levée les membres élus du Conseil d'administration du CCAS comme suit :

MEMBRES ELUS DU C.C.A.S

1. Christophe CURIE
2. David EYSSETTE
3. Alexandra MORAND
4. Sandrine DEYLAUD-VIGNAL
5. Nicolas GEMBERLE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Fabrice FOURNIER

